

**Commune de DIEUDONNE**  
**AU CONSEIL MUNICIPAL :**

**SEANCE DU 10 OCTOBRE 2008**

Nombre de Conseillers en exercice :15  
présents : 12  
votants : 14

L'an deux mille huit, le 10 octobre, à vingt heure quarante cinq, le Conseil Municipal de Dieudonne, dûment convoqué le 03 octobre 2008, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence d'Alain LERIVEREND, Maire.

Etaient présents : Ms Mmes. LERIVEREND, TELLIER, SAVIGNAC, DELPERDANGE, FIGUIER, DUTOT, KELLER, DURIS, ALBIER, ARSENDEAU, GANDER, THUILLIEZ,

Mme DELPERDANGE a été élue secrétaire de séance.

Absents excusés : Monsieur DHOTEL

Pouvoirs : Monsieur ARNOULD a donné pouvoir à Monsieur FIGUIER Jean-claude

Madame SANCHES DA CUNHA a donné pouvoir à Madame Michèle DELPERDANGE

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de modifier l'ordre du jour en ajoutant le point sur les vacances piscine. Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

Le Conseil municipal approuve le conseil municipal du 04 juillet 2008

**1 – Vacances piscine 2008/2009**

Monsieur Le maire informe le Conseil Municipal que les vacances piscine débuteront le jeudi 16 octobre 2008 pour les classes primaires. La société de transport la mieux disante retenue est la société CABARO pour 55.80 € TTC par vacation. Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de pouvoir demander une subvention au Conseil Général de l'Oise pour les vacances piscine 2008/2009. La commission des finances a donné un avis favorable au financement de ces vacances.

Le Conseil municipal autorise donc à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer les devis et à demander les subventions auprès du Conseil Général de l'Oise.

**2 - Création d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet et modification du tableau des emplois**

Vu l'accroissement des tâches et de la charge de travail administratif et budgétaires,

Vu l'attention qu'il faut porter désormais à la conformité des dossiers d'urbanisme au regard des règles du P.L.U,

Vu que la secrétaire de Mairie est déjà au delà des 35 heures,

La commission des finances a étudié la question et son financement et a donné un avis favorable au recrutement d'un adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe à 10 heures hebdomadaires.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget communal.

Le Conseil Municipal, autorise à l'unanimité la création ce poste et de modifier le tableau des emplois.

**3 - Renouvellement de la délibération autorisant le Maire à passer des marchés sans formalités préalables, pour toutes dépenses supérieure à 4 000 euros et ce jusqu'à 15 000 euros.**

En septembre 2005, le conseil municipal avait donné au Maire l'autorisation d'engager des dépenses en urgence sans formalités préalables (délibération du conseil municipal) de 4 000 à 10 000 euros.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer afin de renouveler cette délégation générale l'autorisant à passer des marchés sans formalités préalable pour toutes dépenses supérieure à 4 000 euros et ce jusqu'à 15 000 euros.

La commission des finances étant favorable, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

**AUTORISE**, le Maire à passer des marchés sans formalités préalables,

Pour toute dépenses supérieure à 4 000 euros et ce jusqu'à 15 000 euros.

#### **4-Décisions modificatives en investissement,**

Suite aux travaux de renforcement du plancher de la salle polyvalente et de la réfection de la bibliothèque et les dépenses acceptées au conseil municipal du 04 juillet 2008, il convient de modifier les attributions des dépenses sans changer le montant total de celle-ci. La commission des finances a décidé :

Opération 10001	meublier	- 1100 € pour solde de 655 €
Opération 10003	voirie	- 15 000 € pour un solde de 0€
Opération 10002	bâtiments	+ 16100 pour un solde de 2 055 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité,  
**AUTORISE**, le Maire à prendre ces délibérations modificatives,

Je vous rappelle que pour les travaux nous avons obtenu une subvention du Conseil Général de l'Oise d'un montant de 8 822 €.

En investissement, nous avons un avenant à valider pour le marché avec Sylvain JOYEUX concernant les travaux de l'îlot central à l'entrée du village d'un montant de 1598 € H.T (supplément pour élargissement de la chaussée demandé par l'U.T.D de Méru (3.30 mètres au lieu de 3 mètres). Nous restons tout de même dans l'enveloppe de dépenses prévues et dans la demande de subvention déposées.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité,  
**AUTORISE**, le Maire à signer cet avenant.

#### **5- Point sur la maison cadastrée D 491- D 492 en vue de son acquisition et de sa démolition,**

L'estimation par les domaines de la maison cadastrée D 491 et D 492 a été évaluée à 1000 €. Le notaire de la succession a été averti de notre souhait d'acquérir ce bien. Considérant que cette bâtisse devient dangereuse, un arrêté de péril va être pris en demandant sa démolition avec un délai de 45 jours à compter de la date de l'arrêté.

#### **6- Délibération pour les études de renforcement des réseaux électriques,**

Le renforcement des réseaux électrique est une charge communale.

Suite aux chutes importante de tension survenues l'hiver dernier, la commission des travaux a fait analyser par ERDF les réseaux défaillants.

Trois secteurs sont particulièrement touchés :

Montchavert : chute de 16 % touchant 32 abonnés

Poste DIEURILLON (rue des Noisetiers) : chute de 11 % à 24 % touchant 32 abonnés

Poste COPETTE (résidence du Château) : chute de 11 % touchant 34 abonnés

Nous devons prendre une délibération pour autoriser le S.E 60 à lancer les études et devis et solliciter les aides du département. Nous programmerons ces travaux sur plusieurs années.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

**AUTORISE**, le Maire à lancer les études et devis auprès du SE 60 et à demander les subventions auprès du Conseil Général de l'Oise.

#### **7- Point sur le choix du bureau d'études pour l'amélioration de l'habitat dans le cadre de l'assainissement collectif,**

Après consultation auprès des services du SMAS, il s'avère que la commune de Dieudonne ayant déléguée sa compétence assainissement au SMAS, c'est donc à celui-ci de se charger du recrutement d'un bureau d'études pour l'aide aux personnes dans leurs démarches techniques et administratives. Ce bureau sera aussi chargé de la vérification de la conformité de leur installation.

## **8- Délibération autorisant le Maire à entreprendre les démarches auprès du Conseil Général de l'Oise dans le cadre du financement par l'E.P.F (Etablissement Public Foncier) pour l'achat du bien situé 49 rue de la Libération,**

Suite à la réunion de la commission des finances, Monsieur le Maire rappelle que dans notre PLU a été prévu un emplacement réservé situé au 49 rue de la Libération à côté de l'école communale, dans le but de son extension éventuelle.

Actuellement la succession de la propriétaire décédée est en cours, et ce bien est estimé par le notaire à 180 000 €. La commune a également demandé l'estimation par les Domaines. Nous avons sollicité le Conseil Général pour l'étude du financement de ce dossier, dans le cadre l'E.P.F.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal d'entreprendre les démarches auprès du Conseil Général de l'Oise pour pouvoir bénéficier des mesures de l'Etablissement Public Foncier.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

**AUTORISE**, le Maire à entreprendre et à signer tous documents relatifs à ce dossier.

## **9- Dans le cadre du rapport de l'expert nommé par le Tribunal Administratif d'Amiens, dans l'affaire les CRIS de Dieudonne contre la commune de Dieudonné, nomination d'un avocat pour la défense des intérêts de la commune,**

Suite à la requête en référé au Tribunal Administratif d'Amiens déposé par l'association des « Cris de Dieudonne » contre la Commune de Dieudonne, suite à l'expertise qui a eu lieu, suite à la remise du pré-rapport de l'expert, suite aux dires de l'avocat de l'association des « CRIS de Dieudonne », la commune a désigné un avocat pour défendre ses intérêts et répondre aux dires adverses.

Maître Richard ROUX, avocat à Paris a été requis pour la défense de la commune pour une somme de 1 614.60 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité son assistance.

## **10- Présentation du devis de la Société BARRIQUAND pour le changement total des bordures de trottoirs rue de la Libération,**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux travaux d'assainissement, une partie des bordures de trottoirs et des caniveaux seront remplacés par la Société BARRIQUAND. La commission des travaux a interrogé cette société pour le remplacement complet des bordures vétustes le long du fossé sur la Rue de la Libération.(environ 250 mètres).

Un devis a été demandé, il s'élève à 20 099.98 € TTC.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de finaliser cette offre.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Site Internet de la Mairie :

Celui-ci sera mis en ligne à compter de début novembre.

Transport scolaire :

Prochainement, une convention devrait être signée entre la Communauté de Communes du Pays de Thelle et le Conseil Général de l'Oise responsable des transports scolaires.

La Communauté de Communes du Pays de Thelle pourrait alors transporter via le « Pass Thelle Bus » les collégiens et lycéens du hameau de Montchavert au Bourg, en correspondance avec les horaires des cars scolaires.

Dès l'obtention d'une réponse favorable, nous mettrons en place l'arrêt de car et sa signalisation à Montchavert et les administrés concernés seront avisés.

Bon pour publication et affichage, le 17 octobre 2008

*Le Maire,*

*Alain LERIVEREND*